



M. LUC MERCURY
MAS DE LAURE
13570 BARBENTANE

Votre Conseiller de clientèle

HAMIDOU TRAORE

Numéro de téléphone : 04.90.88.74.61

Monsieur,

Nous sommes heureux de vous remettre cette **simulation personnalisée**. Celle-ci tient compte de l'ensemble des informations que vous nous avez communiquées le 14/12/2016.

Nous espérons que cette proposition retiendra toute votre attention et mettons à votre service notre savoir-faire pour que votre projet immobilier soit une réussite.

VOTRE PROJET	
Objet du financement	: Acquisition (clé en main)
Type de bien	: Appartement
Mixte habitat/professionnel	: Non
Destination	: Locatif résidence principale
OPERATION (euros)	
Montant de l'acquisition	: 60 000,00
SYNTHESE (euros)	
Montant global de l'opération	: 60 000,00
Montant total des frais	: 7 046,33
Apport disponible	: 7 046,33
Apport frais déduits	: 0,00
Besoin de financement	: 60 000,00

Dans le cadre de Solution Investissement Locatif, nous avons sélectionné pour vous les solutions suivantes :

Type de prêt	Montant nominal (Euros)	Durée	Type de taux	Taux nominal (%)	Phase de remboursement	Durée phase	Echéance A.C. (Euros)	Périodicité
Prêt Immobilier Taux Fixe	60 000,00	144	Fixe	0,90 (1)	Palier 1	144	453.53	Mensuelle
Total emprunté (Euros)								60 000,00

(1) Taux actuellement en vigueur, susceptible d'être modifié à tout moment par SG. Le taux contractuel définitif sera celui figurant sur l'offre de prêt.

Type de prêt	TEG ou TAEG (1) (2)	
Prêt Immobilier Taux Fixe	1,92%	Le taux annuel effectif global (TAEG), est calculé selon la méthode d'équivalence. Le taux d'intérêt du prêt est de 0,90% l'an hors assurance groupe. Le TAEG comprend les intérêts et les frais liés à l'octroi du prêt (Cotisation d'assurance calculée sur la partie obligatoirement assurée du montant du prêt, les frais de dossier, les frais annexes notamment les frais de constitution de garanties).

(1) En cas de présence d'un prêt immobilier à taux mixte, le TEG (ou le TAEG) mentionné ci-dessus est calculé sur la base du taux fixe de la première phase à taux fixe, et sur la base du taux de référence connu au jour de la simulation pour la seconde phase à taux révisable. Il est donc nécessairement exemplatif.

(2) En cas de surprimes d'assurances non connues à la date d'émission de l'offre affectant un des assurés à titre obligatoire, les emprunteurs et cautions recevront une notification écrite du montant des surprimes et du nouveau TEG (ou TAEG) en résultant qu'ils devront accepter par écrit.

SYNTHESE DE LA SOLUTION DE FINANCEMENT SOCIETE GENERALE

Période (n° d'échéance)	Mensualités HA (Euros)	Mensualités AC (Euros)
De 1 à 144	Echéance globale = 439,73	453,53

GARANTIES :

Garanties sélectionnées pour le Prêt Immobilier Taux Fixe
Crédit Logement Classique

ASSURANCES :

Assurance pour le prêt Prêt Immobilier Taux Fixe

Décès/PTIA Sogécap : M. MERCURY LUC 100% du montant du prêt

Vous pouvez souscrire une assurance équivalente auprès de l'assureur de votre choix, tant avant qu'après l'émission de l'offre de prêt et/ou dans le délai de douze mois à compter de la signature de l'offre de prêt, dans les conditions fixées aux articles L313-28 et L313-33 du code de la consommation.

Prêt Immobilier Taux Fixe

Assurances obligatoires :

M. MERCURY LUC

- Coût mensuel de l'assurance obligatoire groupe de 100 % : 13.80 EUR (cotisation comprise dans la mensualité).
- Soit un montant total dû au titre de(s) l'assurance(s) obligatoire(s) sur la durée totale du prêt de : 1987.20 EUR.

Soit un TAEA (Taux Annuel Effectif Assurance) au titre des assurances obligatoires de 0.53 % inclus dans le TAEG.

Date d'effet souhaitée de l'assurance (date donnée à titre indicatif sur la base des éléments fournis par le client) :

COUT TOTAL DU CREDIT :

Coût total du crédit (1) : 6 978,01 Euros

Dont :

- Intérêts	:	3 320,81 Euros
- Assurance DIT - Décès PTIA	:	1 987,20 Euros
- Assurance Perte d'emploi	:	0,00 Euros
- Frais de courtier	:	0,00 Euros
- Frais Veriflmmo	:	0,00 Euros
- Frais d'expertise	:	0,00 Euros
- Frais d'état des lieux	:	0,00 Euros
- Frais de garanties	:	1 032,00 Euros
- Frais de dossier (2)	:	350,00 Euros
- Frais de tenue de compte	:	288,00 Euros

(1) Assurances facultatives non prises en compte pour le calcul du TEG/TAEG.

(2) Prestations bancaires et financières non soumises à la TVA française

Avez-vous pensé à votre Assurance Habitation ?

HAMIDOU TRAORE se tient à votre disposition pour établir avec vous, gratuitement et sans engagement de votre part, un devis personnalisé.

N'hésitez pas à le (ou la) solliciter.

Ces résultats sont fonction des données et hypothèses rappelées ci-dessus.

Ils ne revêtent donc aucun caractère contractuel et ne sont transmis qu'à titre d'information.

- Conditions en vigueur au 14/12/2016

Afin d'obtenir des informations sur la convention AERAS entrée en vigueur le 6 janvier 2007 (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) nous mettons à votre disposition le Numéro de téléphone suivant : 01.42.14.31.69.

Si vous déposez une demande de crédit auprès de notre établissement, il sera nécessaire, pour que Société Générale puisse l'étudier, que vous lui fournissiez les éléments d'information et les justificatifs figurant sur la liste annexée à la demande de crédit. Ces éléments devront être communiqués dans un délai de 10 jours calendaires sauf prorogation de ce délai qui vous serait communiquée par votre conseiller Société Générale. Société Générale attire votre attention sur le fait qu'elle ne pourra instruire votre demande de crédit et procéder à l'évaluation de votre solvabilité qu' à réception du dossier complet.

Société Générale vous informe que le crédit ne peut être accordé lorsque le prêteur ne peut procéder à l'évaluation de solvabilité du fait du refus de l'emprunteur de communiquer ces informations.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel communiquées dans le cadre du présent document sont obligatoires pour la gestion de la présente simulation personnalisée. Elles sont destinées, de même que celles recueillies ultérieurement, à Société Générale qui pourra les utiliser à des fins de gestion de crédit et de la relation bancaire, ainsi que de prospection et d'animation commerciale.

Elles pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités visées ci-dessus, être communiquées à ses partenaires, courtiers et assureurs, sous-traitants et prestataires, ainsi qu'aux personnes morales du Groupe Société Générale, établis dans ou en dehors de l'Union européenne. Les transferts de données rendus nécessaires interviennent dans des conditions et sous des garanties propres à assurer la protection de vos données personnelles.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression relatif aux données à caractère personnel vous concernant, ainsi que de celui de vous opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement. Vous disposez également d'un droit d'opposition à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir dès à présent ou à tout moment ultérieurement. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'agence Société Générale ayant recueilli ces informations.